

**Fiche de poste ENSEIGNANT RESSOURCE 1<sup>ER</sup> DEGRE NOMME EN COLLEGE ou EN ECOLE ACADEMIQUE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2018-2019** (Lettre de motivation revêtue de l'avis de l'inspecteur de la circonscription)

<b>PROFIL</b>	
<b>Contexte de travail</b>	<b>Environnement – spécificités – contraintes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice auprès d'élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6ème) en école et au collège</li> <li>• Temps de service devant élèves : 24h</li> <li>• Temps de coordination et de synthèse : 3h dans le cadre des 108 heures</li> </ul>
<b>Descriptif du poste</b>	<b>Missions principales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un dispositif d'aide qui prend la forme d'un projet d'équipe(s) pédagogique(s)</li> <li>• Conduire chaque élève de cycle 3, à la maîtrise du palier 1 ou du palier 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour aborder le palier suivant dans les meilleures conditions.</li> <li>• Remédier aux difficultés d'apprentissage en ciblant les actions sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale, écrite, lecture, mathématiques).</li> <li>• Favoriser la continuité des apprentissages sur l'ensemble du cycle 3 en s'appuyant notamment sur les conseils école-collège, les projets et les travaux d'équipes inter-degrés.</li> <li>• Intervenir dans l'îlot de formation</li> </ul>
<b>Profil souhaité du candidat</b>	<b>Diplômes et certifications souhaités :</b> CAFIPEMF, FLE, FLS
	<b>Compétences attendues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solide maîtrise de l'apprentissage de la lecture</li> <li>• Expérience de la différenciation pédagogique, de l'enseignement explicite</li> <li>• Travail en équipe</li> <li>• Innovation pédagogique</li> </ul>
	<b>Expériences professionnelles souhaitées :</b> Formateur
<b>Remarque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le poste d'enseignant ressource 1<sup>er</sup> degré nommé en collège ou en école est subordonné à un projet d'équipe(s) soumis à l'IENA</b></li> <li>• <b>le poste est placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement et de l'Inspecteur de la circonscription.</b></li> <li>• Les enseignants seront affectés à titre provisoire et garderont le bénéfice de leur support d'origine à la rentrée 2019</li> </ul>	